

DOSSIER DE PRÉSENTATION

MISE EN PLACE DE CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, trois conseillers aux décideurs locaux seront créés au 1er décembre 2020 :

- un CDL en charge de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, localisé à Autun ;
- un CDL en charge de la communauté urbaine Le Creusot Montceau, basé au Creusot et à Montceau ;
- un CDL en charge de la communauté de communes du Grand Charolais, basé à Paray.

Au 1er septembre 2021, un nouveau conseiller aux décideurs locaux sera créé à Louhans et aura pour mission le conseil aux communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse à terme.

A cette même date, un cinquième conseiller aux décideurs locaux sera créé à Gueugnon et aura pour mission le conseil à la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme.

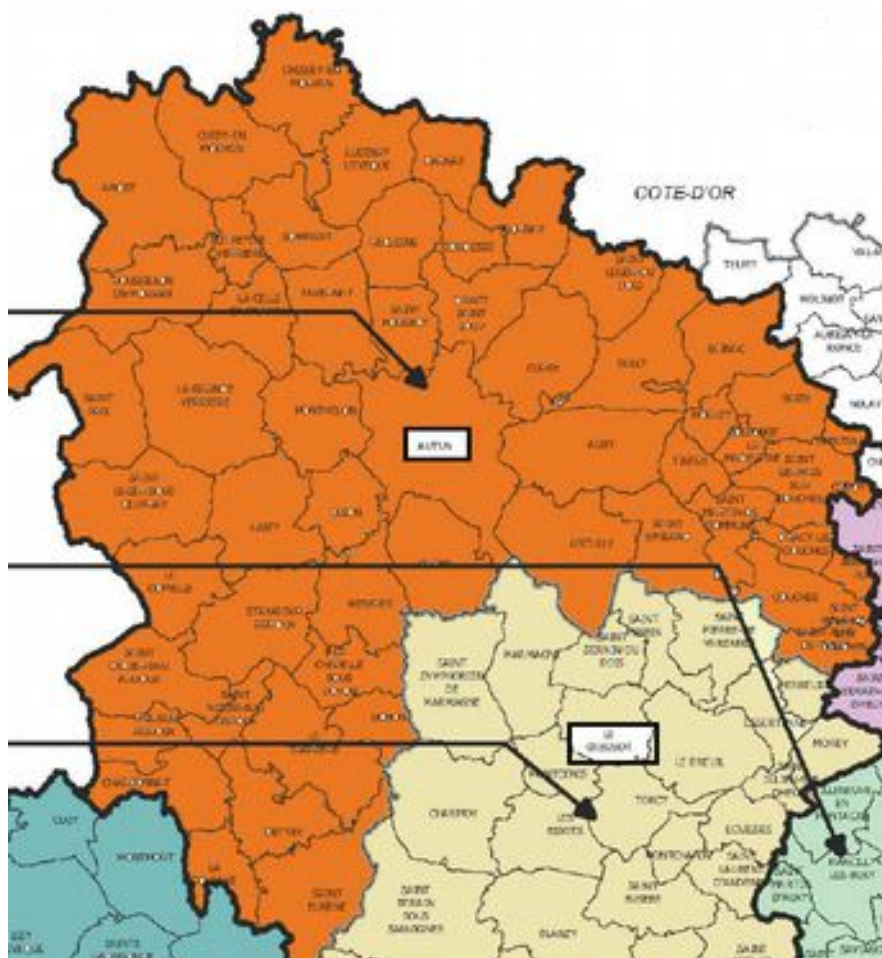
Ces conseillers aux décideurs locaux, dont les emplois seront implantés en Direction, seront nommés par arrêté ministériel et recrutés par choix du Directeur.

SGC	EPCI	Siège	Nombre de communes	Population EPCI	Nombre de CDL
Le Creusot	Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	Le Creusot	34	94 159	1
Autun	CC Grand Autunois Morvan	Autun	55	35 870	1
Charolles	CC Le Grand Charolais	Paray-le-Monial	44	40 158	1
	CC Entre Arroux, Loire et Somme	Gueugnon	30	22 741	1
Louhans	CC Bresse Louhannaise Intercom'	Louhans	30	28 391	1

2 - Les périmètres de compétence

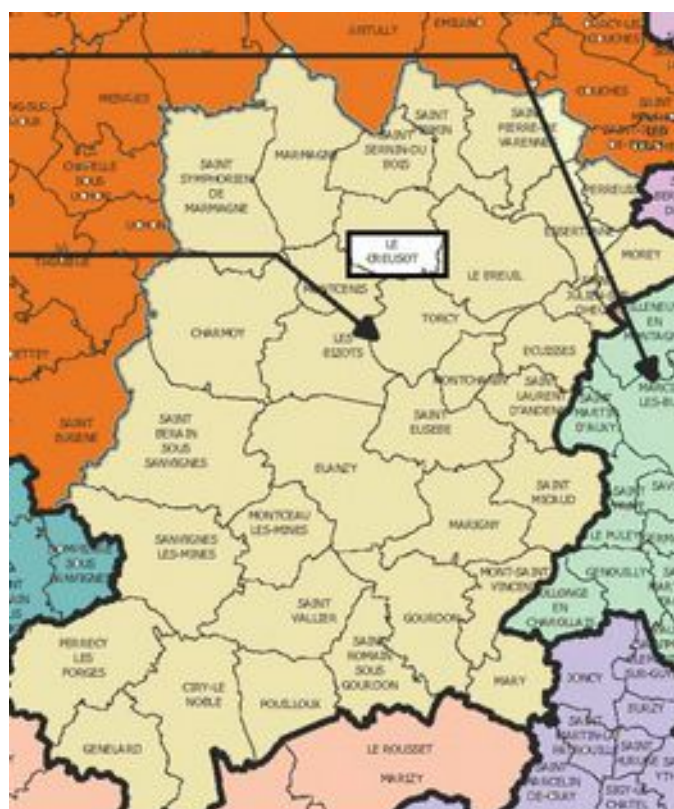
CDL de la CC Grand Autunois Morvan

Le CDL de la CC Grand Autunois Morvan aura pour compétence le conseil à cette collectivité et à ses communes membres :



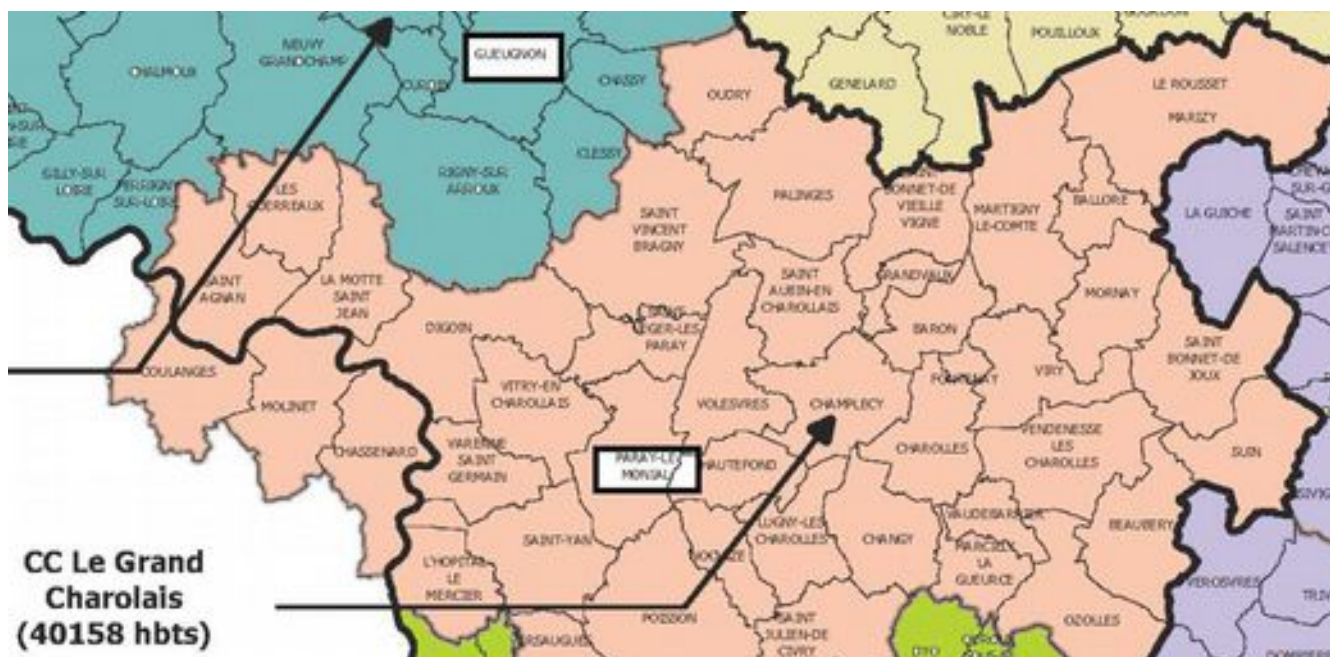
CDL de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Le CDL de la CUCM aura pour compétence le conseil à cette collectivité et à ses communes membres.



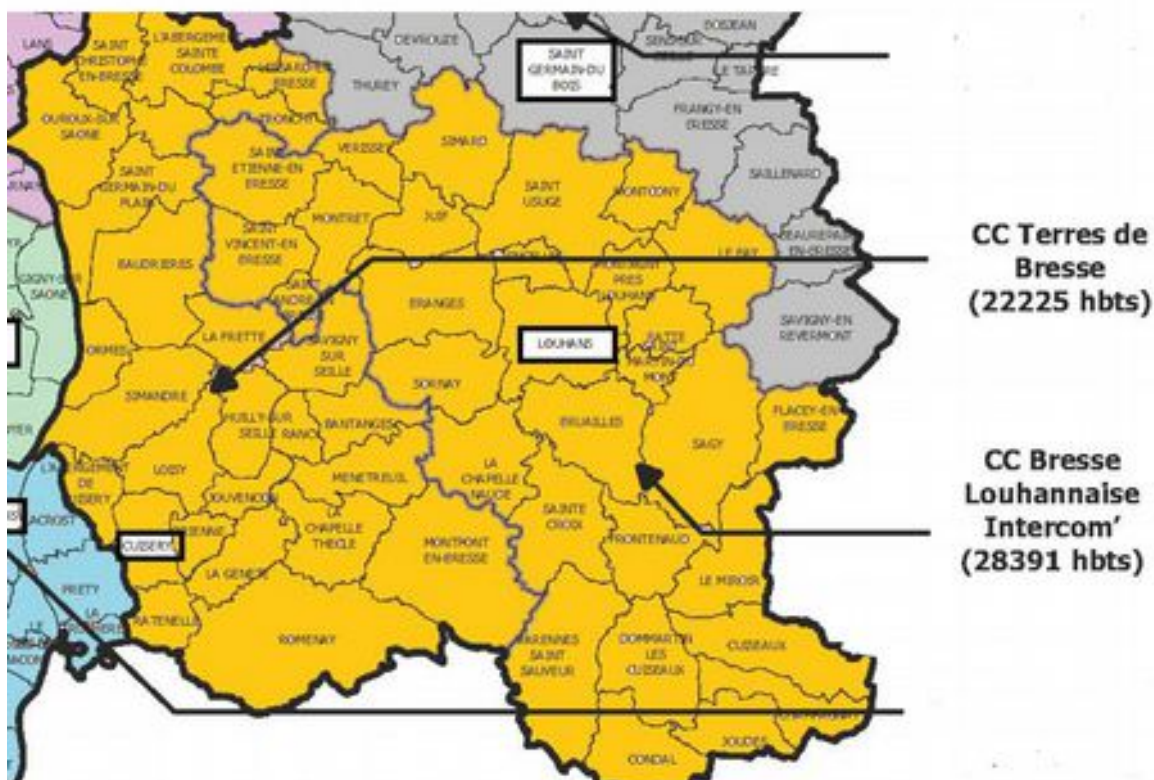
CDL de la CC du Grand Charolais

Le CDL de la CC du Grand Charolais aura pour compétence le conseil à cette collectivité et à ses communes membres.



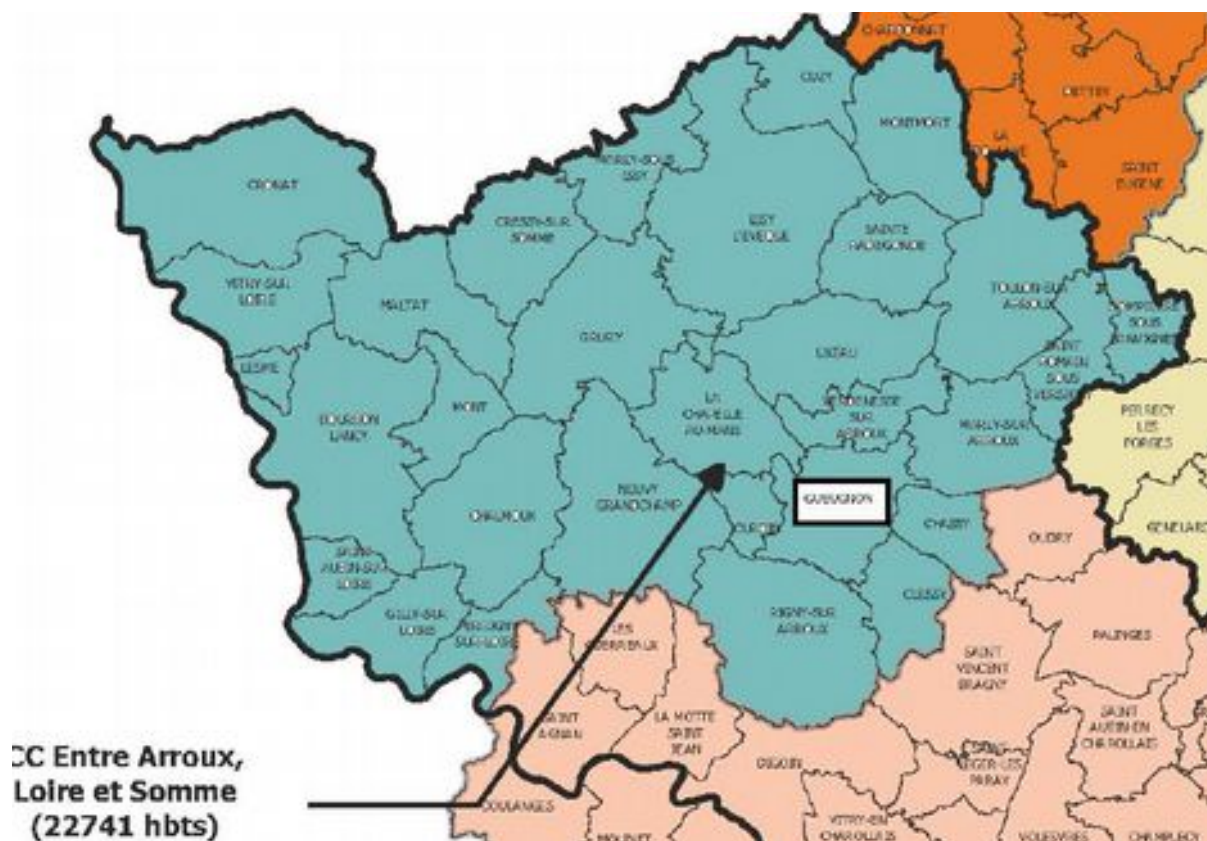
CDL de la CC Bresse Louhannaise Intercom'

Le CDL de la CC Bresse Louhannaise Intercom' aura pour compétence lors de sa création le conseil à cette collectivité et à ses communes membres.



CDL de la CC Entre Arroux Loire et Somme

Le CDL de la CC Entre Arroux Loire et Somme aura pour compétence le conseil à cette collectivité et à ses communes membres.



• **Formation**

- Un cycle de formation de base de 5 jours est en cours d'élaboration. Il a vocation à être complété, en fonction des besoins, par différents modules d'approfondissement.

• **Supports documentaires (documentation en ligne, boîte à outils (BAO), notes...)**

- Les supports documentaires figureront dans l'espace « nouveau réseau de proximité » sur ULYSSE national et seront repris dans l'intranet local ULYSSE 71.

• **Calendrier**

La mise en œuvre du dispositif débutera au 01/12/2020:

- création d'un CDL pour la CC Grand Autunois Morvan à Autun
- création d'un CDL en charge de la communauté urbaine Le Creusot Montceau, basé au Creusot et à Montceau
- création d'un CDL en charge de la communauté de communes du Grand Charolais, basé à Paray.

Et se poursuit au 01/09/2021

- création d'un CDL sur Louhans et Saint Germain au 01/09/2020 pour deux EPCI : CC Bresse

Louhannaise Intercom' et CC Bresse Revermont 71

- -création d'un CDL à Charolles en charge de la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme dont le siège est à Gueugnon.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les effectifs en cible concernés par la mise en place des CDL 2020-2021 sont présentés ci-après .

Effectifs des services directement concernés					
	A+	A			Total
Conseillers aux décideurs locaux	1	4			5
Total	1	4			5

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage du projet au niveau national est assuré par un comité de pilotage (COPIL) stratégique, réuni tous les mois en format élargi, sous la présidence du Directeur général avec l'ensemble du comité de direction, des délégués et des sept directeurs préfigureurs. Il se réunit en format restreint (CODIR) tous les 15 jours.

Le pilotage opérationnel national est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par M. CHAINTREUIL Directeur adjoint et correspondant NRP.

Les aspects métier sont pilotés par la responsable de pôle GP.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la division budget, immobilier, logistique et l'accompagnement des agents par la division RH.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires le 6 juin 2019.	6 juin 2019
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Visites de terrain	25/06 Charolles 01/07/2020 Autun 06/07/le Creusot
	Groupes de travail et réunions informelles	06/10 réunion des CDL

	Diffusion des cartes à l'issue de la phase de concertation	?
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	Lors des visites de service mentionnées ci-dessus confirmation par audio 19/10
	Présentation de l'implantation immobilière du CDL au futur responsable	À faire
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT	20/01/2020
	Vote en comité technique local	06/11/2020
	Travaux	Pas de travaux
	Installation des agents	01/12/2020 et 01/09/2021

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Au plan national

Auprès des personnels concernés	Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.
Auprès des instances du dialogue social	Réunions CT au cours du premier semestre 2019 Groupes de travail : - le 10 septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL ; - le 24 septembre 2019 sur le volet RH du nouveau réseau de proximité ; - le 26 septembre 2019 sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité. CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Au plan local

Auprès des personnels concernés	Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents. Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale « nouveaureseau71@dgfip.finances.gouv.fr » où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre.
---------------------------------	--

	Services des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent.
Auprès des instances du dialogue social	Présentation pour information CTL 02/07/2020 - pour avis 06/11/2020

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Les cadres concernés ont été recus par la Direction.

Un contact a été pris par l'adjoint du Directeur avec chaque futur CDL pour lui annoncer sa désignation.

Le 06/10/2020 le projet a été présenté aux CDL .

A cette occasion, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes concernant les conditions de travail :

- bureau au sein de l'EPCI
- espace de travail partagé au sein de la Direction
- bureau au sein des SGC

Les réponses à ces questions sont apportées dans la troisième partie du présent dossier de présentation ou feront l'objet d'une prise en charge par le service RH pour résoudre certaines situations individuelles.

2.3 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

La mise à disposition d'un espace de travail au sein des EPCI nécessitera la mobilisation de moyens externes à la DGFIP.

En interne, pas de mobilisation de ressources techniques spécifiques envisagées. Mobilisation des équipes BIL et RH.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

La création du CDL consiste en une spécialisation d'un cadre sur les tâches de conseil auprès des décideurs de collectivités locales, tâches auparavant exercées par un comptable chargé de la gestion financière et comptable des collectivités locales concernées. Cette spécialisation renforcée sur la mission de conseil, les changements éventuellement induits sur la ligne hiérarchique, et

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

l'absence de fonctions managériales sont les principales évolutions induites qu'il revient de signaler ici. De même, les fonctions de CDL solliciteront fortement les compétences relationnelles du cadre qui les exercera.

Le CDL est un cadre itinérant (travail à distance) disposant de plusieurs espaces de travail

- en priorité, et sous réserve de l'accord de l'ordonnateur, dans les locaux de l'EPCI ou par défaut dans une des collectivités du portefeuille du CDL ;
- au sein du service de gestion comptable (SGC) de rattachement ;
- à la DR/DDFiP, dans un espace partagé avec les autres CDL (« pool conseil ») et le cas échéant avec les chargés de mission analyse financière.

Cette organisation est peu adaptée à la mise en place d'un télétravail réglementé (avec des jours fixes et non reportables dans la semaine). En revanche, le CDL, en qualité de nomade, pourra réaliser un travail ponctuel à domicile, sous réserve de l'accord du directeur local.

Résidence administrative : la résidence administrative sera fixée au lieu d'exercice principal de ses fonctions.

Dans le cadre de ses déplacements, le CDL pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement dans les conditions de droit commun prévues par la réglementation.

Le CDL assure une mission de conseil de trois niveaux : régulière suivant les échéances annuelles rythmant la vie de la collectivité, thématique en fonction de l'actualité des réformes et personnalisée en fonction des besoins des collectivités.

Pour l'ensemble de ses missions (en propre ou partagées), le CDL peut s'appuyer sur l'expertise du SGC et de la DR/DDFiP (divisions SPL, SFDL, auditeurs, correspondants dématérialisation, services DFT, PAC, chargés de mission analyse financière, référents optimisation des bases, correspondants fiscalité collectivités locales, chargés de mission action économique, RPIE, services domaniaux...).

Pour les demandes de prestations complexes ou à enjeux, le CDL peut solliciter, sous couvert du directeur de pôle GP/métiers de son département, la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics implantée à la DRFiP. Le CDL peut aussi avoir, par l'intermédiaire de sa direction locale, accès à l'expertise des PNSR, des bureaux de centrale et de la Mission Nationale d'Appui aux Organisations Innovantes (MNAOI).

Date de création	Lieux d'implantation	Horaires de travail
01/12/2020	Autun	
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	
01/12/2020	Paray	
01/09/2021	Louhans	
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Date de création	Lieu d'implantation	Conditions de restauration
01/12/2020	Autun	Restauration administrative FJT Autun
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	Pas de solution de restauration administrative
01/12/2020	Paray	Pas de solution de restauration administrative
01/09/2021	Louhans	Pas de solution de restauration administrative

01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	Pas de solution de restauration administrative
------------	-----------------------------------	--

Parking

Date de création	Lieu d'implantation	Conditions de stationnement
01/12/2020	Autun	Parking et places de stationnement à proximité
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	Parking et places de stationnement à proximité
01/12/2020	Paray	Parking et places de stationnement à proximité
01/09/2021	Louhans	Parking et places de stationnement à proximité
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	Parking et places de stationnement à proximité

Modification du trajet domicile-travail

Date de création	Lieu d'implantation	Allongement / Diminution du trajet domicile-travail Distance kilométrique entre résidence familiale et résidence administrative*
01/12/2020	Autun	Pas de modification
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	Éloignement
01/12/2020	Paray	Pas de modification
01/09/2021	Louhans	Eloignement
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	Pas de modification pour Bourbon-Lancy et éloignement pour Gueugnon

*Résidence administrative : la résidence administrative sera fixée au lieu d'exercice principal de ses fonctions.

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

Point à voir en local en fonction de l'implantation du CDL. Les démarches avec les Présidents d'EPCI sont en cours.

Date de création	Lieu d'implantation	Description
01/12/2020	Autun	Bureau au 1 ^{er} étage (ancien bureau PCE)
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	Bureau ouvert au 1 ^{er} étage actuelle zone SIP
01/12/2020	Paray	Démarches en cours.
01/09/2021	Louhans	Bureau situé provisoirement dans la trésorerie actuelle
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	Démarches en cours.

² Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Date de création	Lieu d'implantation	Description
01/12/2020	Autun	Reprise du mobilier existant -Dotation d'un ordinateur portable avec clef 4G - Acquisition de smartphones
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	
01/12/2020	Paray	
01/09/2021	Louhans	
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Date de création	Lieu d'implantation	Effectifs en cible
01/12/2020	Autun	1
01/12/2020	Le Creusot – Montceau	1
01/12/2020	Paray	1
01/09/2021	Louhans	1
01/09/2021	Gueugnon - Annexe à Bourbon-Lancy	1

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Un parcours de formation sera proposé chaque année aux CDL nouvellement nommés sur la mission :

- organisée localement (par région voire interrégion ou département, en fonction des effectifs à former), une formation socle obligatoire de 5 jours sera assurée par des formateurs locaux sur la base de modules nationaux en cours d'élaboration ;
- en fonction de son profil et de ses besoins, le CDL complètera son parcours en approfondissant ses connaissances par des formations complémentaires issues du catalogue de formation continue existant (environ 25 modules seront ouverts sur différentes thématiques : budgets, analyse financière, comptabilité, recouvrement, FDL, communication).

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Un régime indemnitaire spécifique a été créé visant à reconnaître les sujétions et les responsabilités exercées.

Il est supérieur au régime standard des IDIV administratifs et au régime des cadres administratifs de direction pour un inspecteur.

Les cadres, dont la nomination interviendrait dans le cadre d'une opération de réorganisation de leur poste comptable, pourront bénéficier d'une garantie de rémunération versée sous la forme d'un complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) s'ils subissent une baisse de leur rémunération.

³ Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

Ils pourront également bénéficier, s'ils remplissent les conditions d'éligibilités, bénéficier du versement d'une prime de restructuration de service (PRS) et de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF). .

Dans le cadre de ses déplacements, le CDL pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement dans les conditions de droit commun prévues par la réglementation.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Recours télétravail possible

ANNEXES

1	Carte de compétence EPCI/CDL
2	Plans existants et projetés

Dossier de présentation actualisé au 28/10/2020